

COMMENT

SORTIR DU BOURBIER ?

PAR

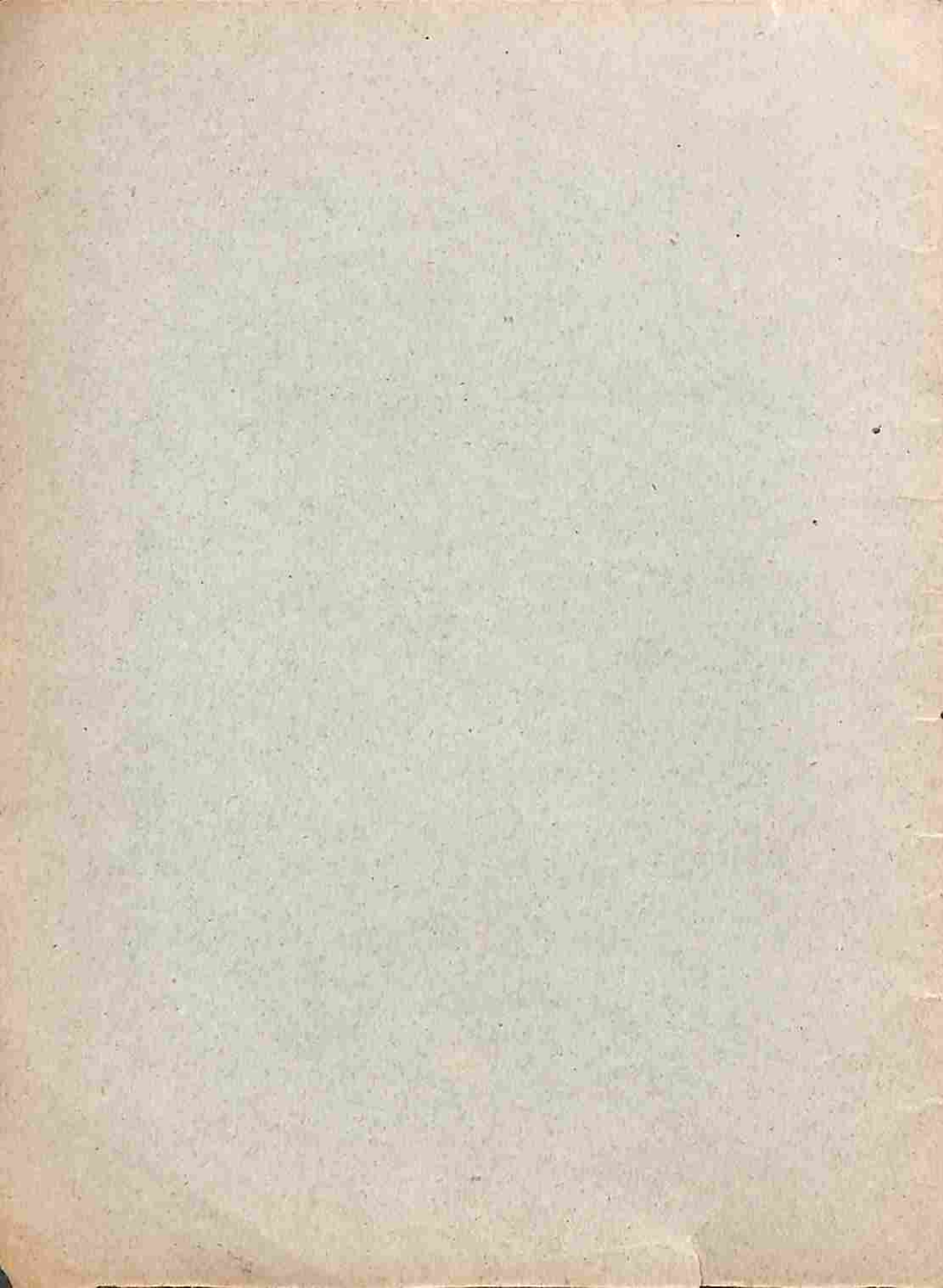
LE M<sup>rs</sup> D'E. S. L.



ROMORANTIN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A. STANDACHAR & C<sup>o</sup>

—  
1902



COMMENT

SORTIR DU BOURBIER ?

PAR

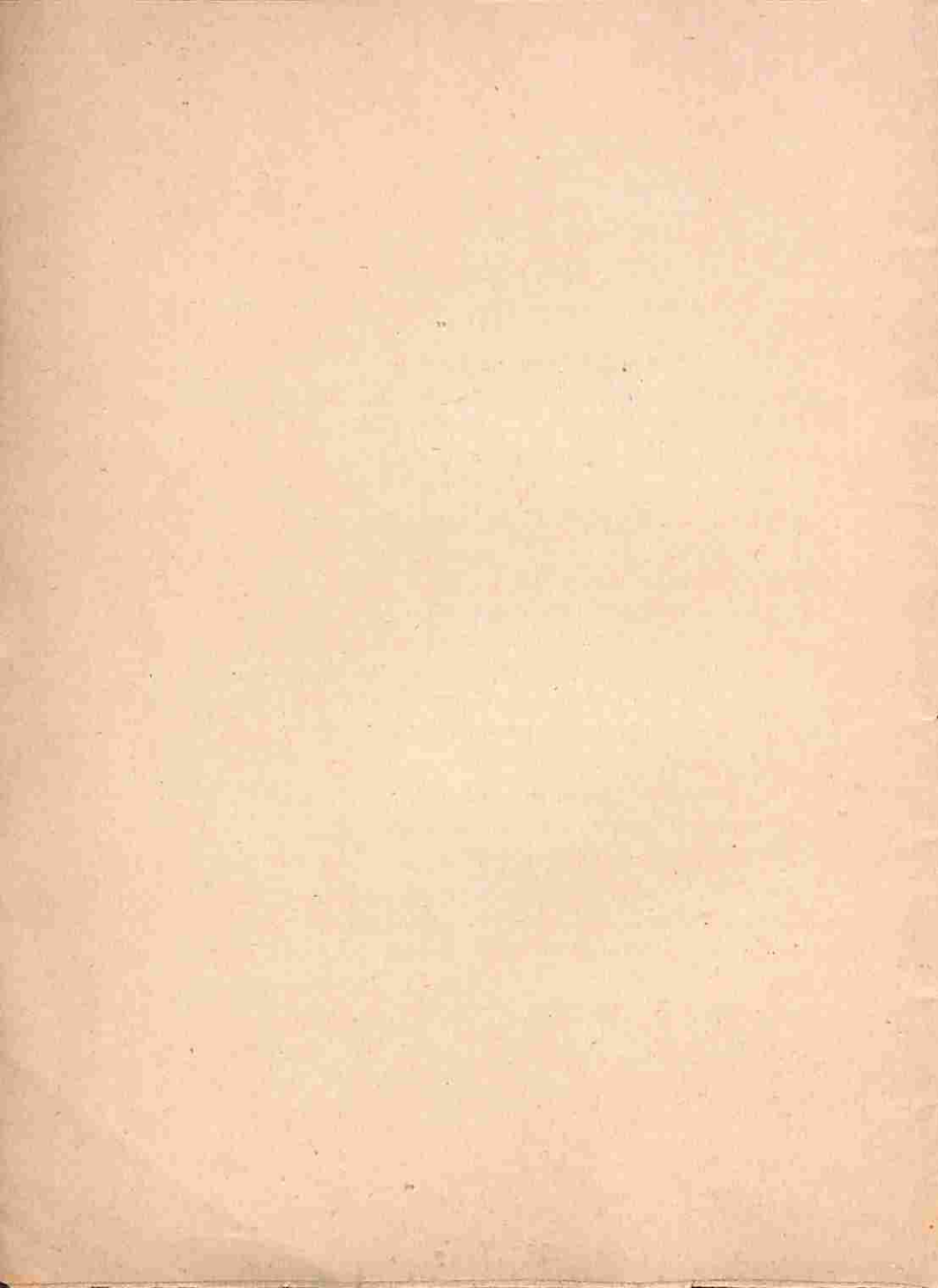
LE M<sup>is</sup> D'E. S. L.



ROMORANTIN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A. STANDACHAR & C<sup>e</sup>

—  
1902



Il en est des peuples comme des individus : quand ils ne réussissent pas, il faut examiner leur état moral. Partant de là, on peut croire que si le peuple français souffre, il est permis d'en chercher la cause dans l'influence exercée par l'esprit révolutionnaire, esprit de discussion qui fait perdre du temps, esprit de division qui affaiblit.

Cet esprit produit : 1° les grèves; 2° des candidats aux élections dont le programme est avant tout de défendre les institutions républicaines, même contre les intérêts du pays ; 3° un gouvernement qui voit des ennemis où il n'y en a pas et ferme les yeux sur les agissements des perturbateurs de l'ordre public ; 4° des Français de toutes classes, qui dépècent à l'envie les héritages pour jouir isolément de leur part, comme à la curée les chiens s'efforcent d'avoir au moins un os à eux seuls.

1° Les grèves sont le fait le plus saillant de notre époque. Il prouve au-delà du nécessaire que l'état moral du pays est mauvais, que les lois sont défectueuses ou que ceux qui ont mission de les faire respecter ne le font pas.

Les effets des grèves ne se font pas sentir seulement sur les points où elles éclatent ; ils sont appréciables sur tous les points qui ont quelques rapports avec les premiers. Les grèves entraînent un ralentissement dans

le travail, donc dans le renouvellement des forces, donc dans la consommation des produits agricoles du pays.

Comme il est dans les desseins de Dieu que chaque jour voie une certaine somme de travail, ce que les grèves empêchent en France se fait ailleurs. Ce sont l'industrie et l'agriculture étrangères qui profitent de ce que la France perd. La situation de notre commerce général en est une preuve incontestable. (On peut lire à ce sujet les ouvrages de M. G. Blondel.)

On peut objecter que les grèves peuvent être l'expression d'un juste mécontentement et que dans ce cas le gouvernement doit prendre le parti des grévistes.

Je réponds hardiment *jamais*.

Car les intérêts des patrons sont de rétribuer largement les travaux afin d'attirer les ouvriers. La preuve qu'ils réussissent à attirer l'ouvrier, c'est que les campagnes sont désertées en faveur des compagnies industrielles. Un paysan me disait : « Si les ouvriers des villes gagnaient leur vie péniblement comme nous, ils n'auraient pas de quoi fonder des caisses syndicales, qui leur permettent de chômer. Ils ont trop d'argent, c'est pour cela qu'ils se mettent en grève et que l'agriculture manque de bras. »

L'Etat porte atteinte à la liberté en intervenant dans la question des salaires et du travail. L'ouvrier doit être libre de passer avec son patron tel contrat qui lui plaît. L'Etat ne peut pas contraindre un ouvrier fort à se contenter d'un salaire moyen, plus qu'un ouvrier faible à atteindre ce salaire. Le rôle de l'Etat doit se borner à assurer l'exécution des contrats passés par le patron et par l'ouvrier.

L'Etat doit autant de protection à l'agriculture qu'à l'industrie. Or, c'est nuire aux deux que de soutenir contre les patrons industriels des ouvriers que des salaires trop élevés arrachent à l'agriculture.

L'Etat a-t-il l'obligation de peser sur l'ouvrier, soit pour le maintenir dans les campagnes, soit pour l'attirer dans les villes ? Je crois que le parti le plus sage pour l'Etat est d'intervenir le moins possible dans toutes ces questions, sauf pour maintenir l'exécution des contrats passés, car les exigences de l'industrie comme de l'agriculture sont essentiellement variables. L'Etat ne peut pas savoir l'avenir plus que les patrons et les ouvriers.

Les grèves nuisent donc doublement à l'agriculture française en l'empêchant de gagner et en favorisant l'étranger. Les cultivateurs doivent s'unir pour s'élever contre elles. Ils n'ont qu'un moyen, mais ils en ont un. C'est de refuser leurs voix à tout candidat, partisan d'un gouvernement qui ne réprime pas énergiquement et rapidement les grèves et qui n'exile pas les excitateurs.

2° Les candidats à la représentation nationale, à quelque degré qu'ils soient, sont recrutés la plupart du temps parmi des désœuvrés ou parmi des gens dont les moyens d'existence sont au-dessous des besoins de leurs passions. Ils cherchent, une fois nommés, à soutenir un gouvernement qui facilite la pêche en eau trouble. Ils se font son représentant plutôt que celui de leurs électeurs.

Comme ils n'ont pas de qualités, ils se supposent celle de défenseurs des institutions républicaines, qu'ils prétendent menacées : « Rien à faire tant que la République est en danger. La République, c'est la liberté pour

« l'ouvrier. Car, du moment qu'elle est aux mains de  
« celui que l'ouvrier a choisi, c'est lui le maître du  
« choix qui est le maître de la République. Si le manda-  
« taire laisse souffrir l'ouvrier, c'est qu'il est occupé à  
« défendre les principes républicains, etc... »

L'électeur ouvrier, absorbé par l'obligation de gagner son pain quotidien, ne peut pas contrôler ce que son mandataire républicain avance avec effronterie. Il se laisse prendre à cette apparence de logique du candidat. Celui-ci se garde bien de tout dire. Il n'ajoute pas que son but principal est d'aller dans la capitale et d'y signer la feuille d'émargement ; qu'on fait des lois pour justifier la présence des législateurs à Paris, tandis que la plupart du temps les lois antérieures suffisent amplement pour assurer le bonheur public. Il ne fait pas remarquer que plus on fait de lois, plus on porte atteinte à la liberté ; qu'on fait des lois défectueuses, pour avoir des motifs d'en faire d'autres, que les lois défectueuses donnent naissance à des mécontentements, à des procès qui nuisent au travail et par conséquent à la prospérité du pays.

Sous aucun régime on n'a fait autant de lois que depuis trente ans, jamais on n'a été aussi fréquemment troublé par les dangers imaginaires que courrait le gouvernement ; jamais on n'a entendu demander autant de lois et exprimer le mécontentement au point de vouloir refuser l'impôt, comme cela vient de se voir dans le midi de la France. Tout cela prouve que nous ne sommes pas dans une ère de prospérité. Revenons donc aux institutions et aux lois sous lesquelles la France était heureuse ; car nous avons eu des périodes brillantes.

En principe, il faut rejeter tout candidat qui met en



tête de son programme la défense des institutions républicaines. Elles n'ont pas besoin d'être défendues, si on s'en sert pour assurer le bonheur du peuple. Lorsqu'on éprouve le besoin de les défendre, c'est qu'on a conscience d'en faire un mauvais usage ; ce ne sont pas les institutions qu'on attaque, mais l'usage qu'on en fait. Il faut surtout refuser le mandat législatif, ou autre, aux hommes de lois en fonction : avocat, avoué, notaire, huissier, dont le succès dans la vie est d'autant plus grand qu'il y a plus de mécontents ayant besoin de faire faire des actes. La nature humaine est trop sujette à faillir pour qu'on coure les chances de n'écarter que les suspects. Les électeurs des campagnes doivent plus que tous les autres exiger que leurs représentants soient intéressés à la tranquillité publique et au bonheur des campagnes. Ils doivent les choisir non pas parmi des gens de telle ou telle opinion politique, mais parmi des gens honnêtes, dont la vie journalière garantisse la probité, et qui connaissent les besoins de la terre.

3° Les électeurs ouvriers et surtout agricoles doivent s'élever par leurs votes contre tout gouvernement qui émeut l'opinion publique en poursuivant ses ennemis. Cela doit se faire sans bruit quand ce sont des ennemis réels, car si le bien général est menacé, l'opinion publique sera satisfaite et pas émue. Si elle est troublée, c'est que les poursuites exercées ne sont pas justifiées.

Un gouvernement fort, capable de protéger ses sujets, doit être assez fort pour se défendre sans troubler le public. S'il se dit en danger, il faut qu'il tombe, car il n'y a que deux hypothèses possibles : ou il est vraiment en

danger et alors il est incapable de protéger les citoyens ne pouvant pas se défendre lui-même ; ou le danger est imaginaire et alors il est coupable, car il trompe les citoyens.

Il est facile de se rendre compte si ses ennemis sont vrais ou supposés. Il suffit de juger leur attitude et de voir où on est obligé de recourir à la force. Il est incontestable que les grèves qui tiennent sur pied la force armée sont beaucoup plus nuisibles à l'État que les congrégations religieuses qui ne descendent jamais dans la rue en armes, et qui prêchent par l'exemple l'obéissance, comme elles en enseignent le principe.

N'est-il pas scandaleux de voir traiter en ennemis des hommes et des femmes, contre lesquels on n'articule aucun reproche, qui au vu et au su de tout le monde soignent les malades et instruisent les enfants en faisant payer leurs peines bien moins cher que les laïques qui remplissent les mêmes fonctions.

Les remplissent-ils plus mal ?

Non. Tous les rapports des médecins, tous les examens passés par les élèves prouvent au contraire qu'il les remplissent plutôt mieux. Dans les carrières de l'État et les carrières libres, ils sont au moins autant appréciés que ceux qui ont été élevés sous les auspices de l'État. Et qui les a jugés aptes à rendre des services ? Ceux qui se déclarent leurs ennemis. Il a donc fallu qu'ils soient reconnus supérieurs. Des gouvernants qui se privent des services de gens supérieurs pour recourir à de moins bons qui coûtent plus cher, sont des voleurs. Ils grèvent les contribuables d'impôts inutiles. En accusant des innocents, ils sont des menteurs.

Non seulement les ordres religieux ne sont pas les ennemis des gouvernements ni du peuple, mais ils en sont les amis les plus dévoués, puisqu'ils enseignent tout ce qu'enseigne l'université, et en plus la religion. En cela ils combattent l'ignorance plus que ne le désirent des gouvernants, qui ont intérêt à maintenir les électeurs dans une demi-instruction.

Les électeurs des campagnes ne doivent pas hésiter à voter contre des candidats qui sont partisans d'un gouvernement qui frappe de faux ennemis paisibles et inoffensifs, tandis qu'il n'arrête pas ceux qui excitent le peuple et l'exposent à la guerre civile.

4° La fable du vieillard qui montre à ses enfants que l'union fait la force est toujours à rappeler. Ce qui tue la France, c'est l'individualisme. C'est lui l'enfant terrible de la Révolution, auquel sont soumis, plus que tous, ceux que la révolution a écrasés et qui voudraient remonter le courant. Tant que nous n'aurons pas détruit cette quatrième cause du mal, il sera impossible de lutter contre les trois premières.

On a le droit d'être surpris quand on voit des brasseurs d'idées, fervents apôtres de l'union sous toutes ses formes (syndicats, sociétés de secours mutuels, sociétés coopératives, corporations, etc.), ne songer qu'à : 1° séparer leur part des héritages ; 2° faire des parts d'enfants de leurs fortunes. Ne devraient-ils pas plutôt élever leurs enfants avec des idées d'union, d'indivision, en leur donnant l'exemple et en les formant à gérer des biens communs sous la direction paternelle, afin qu'ils continuent plus tard ?

Qu'on n'oppose pas à cette idée des exemples de familles brouillées par suite d'indivision. Il y a peut-être plus d'exemples de familles brouillées à la suite de partages. En outre, il ne faut pas mettre sur le compte de l'indivision ce qui doit revenir à la paresse et à l'ignorance. L'indivision entre paresseux et ignorants est impossible, je le reconnais. Mais je la dis facile entre chrétiens instruits, qui se conforment aux commandements de Dieu : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, » — et « Aimez-vous les uns les autres. »

L'indivision n'est pas autre chose qu'une mise en actions. Il y a 2 actions quand on est deux et 10 si on est dix; des mineurs ont des  $\frac{1}{4}$  ou  $\frac{1}{3}$  d'actions. Les succès des maisons de commerce ou d'industrie dont la raison sociale est MM. X... père et fils, ou MM. Y... frères, ne manquent pas, qui prouvent la possibilité de l'indivision en famille et même ses avantages. Et je répète ici ce que j'ai dit ailleurs : la terre est une mine par dessus comme par dedans.

La mise en actions déterminées aurait l'inconvénient d'exposer les terres à sortir des familles pour appartenir à des compagnies. Je crois avoir suffisamment exposé ailleurs — dans *Ce qu'on verra peut-être au xx<sup>e</sup> siècle* — pourquoi il faut que la terre reste aux familles et ne soit pas administrée par des compagnies.

Je ne crois pas qu'il faille préciser une organisation pour l'indivision. Il faut laisser chaque famille s'organiser suivant les diverses circonstances. Plus tard, l'expérience montrant le système qui réussit le mieux, il sera possible de faire une bonne législation, si elle est nécessaire. Il ne faut pas que les lois qui régiront l'indivision

soient, comme notre législation actuelle, le fruit de rêves plus ou moins bien faits ; il faut qu'elles résultent de la simple application des préceptes religieux, et ne fassent que consolider des usages établis par la pratique. La loi religieuse suffit amplement pour permettre aux familles chrétiennes de tenter l'indivision des biens-fonds.

Les syndicats et les coopératives ne donnent pas en France des résultats moraux et matériels aussi satisfaisants que chez les peuples voisins, parce que *le partage des biens est en opposition absolue avec l'idée d'association*. En France, chaque associé s'unit à son voisin pour son intérêt personnel, pour défendre la part qu'il a retirée de la communauté, mais il n'a pas en vue la prospérité de l'association dans laquelle il entre. Il ne songe qu'à lui et au présent, il ne regarde ni l'avenir ni les autres.

C'est inévitable. La vue morale suit la vue physique. A chaque succession, la vue physique rapproche son horizon et l'idée du *ceci est à moi seul* se développe. Si nos efforts d'union ne sont pas couronnés de succès — lire la chronique syndicale du Bulletin de l'Union du Centre, juillet 1901, — il faut certainement en accuser la disparition de la grande propriété. Les intérêts unis ne sont que de petits intérêts, ils se détachent de l'union avec les individus. Considérés isolément, ils n'ont pas d'importance pour l'union ; celle-ci n'a d'importance que pour l'individu.

Il n'en est pas de même quand il s'agit de la grande propriété. C'est elle, plus que le propriétaire mortel, qui donne de la force à l'union en même temps qu'elle a

intérêt au succès de l'union. La grande propriété peut être conservée *par l'indivision en famille*.

La famille syndiquée, voilà le premier échelon de toutes les associations, le vrai, j'ose dire le seul moyen de lutter contre l'esprit révolutionnaire, contre l'esprit de changement brusque. Rien n'est plus opposé au progrès que les changements brusques et fréquents. Le progrès doit être le perfectionnement régulier et logique de ce qui existe.

Le progrès est donc impossible pour toute propriété qui est exposée à des changements aussi répétés et aussi brusques que les décès dans les familles.

Il faut ensuite faire des syndicats de familles syndiquées, qui entraîneront avec elles tous ceux qui leur sont attachés, afin de porter atteinte à l'esprit d'indépendance et de lui substituer l'esprit de subordination, sans lequel aucun travail ne peut être assuré et rémunérateur.

Les associations actuelles favorisent d'autant plus l'individualisme, qu'elles comprennent plus de membres. La plupart des associés y sont étrangers aux directeurs. Ceux-ci n'ont aucune influence au point de vue moral sur les individus. Leur rôle se borne sur ce point à publier des vœux dont les effets sont généralement analogues à ceux des bonnes intentions dont l'enfer est pavé.

Dans les associations familiales, au contraire, les directeurs étant en même temps les chefs sociaux, propriétaires ou patrons, les associés finiront par reporter sur ces propriétaires ou ces patrons la considération qu'ils accordent aux directeurs des associations, il y aura alors quelques chances pour qu'ils reçoivent d'eux une salutaire influence morale.

La Révolution a été un châtement de Dieu ; le peuple a été l'exécuteur. Il a coupé le cou, non seulement aux coupables, mais à beaucoup d'innocents ; c'était nécessaire pour qu'il y ait expiation. Mais en sévissant contre les innocents, il s'est rendu coupable comme les juifs qui crucifièrent Jésus. De même que ceux-ci sont poursuivis par le mépris universel, de même le peuple français subit les influences de l'esprit révolutionnaire. Il ne trouve plus les puissances seigneuriales, dont le rôle était de le protéger contre les abus du pouvoir et les prétentions des autres nations, et qui trouvaient elles-mêmes leurs intérêts servis et garantis par la prospérité du peuple.

L'œuvre sociale chrétienne française sera la reconstitution de la grande propriété foncière. Œuvre qui exige de la part des propriétaires et des tenanciers travail et union, charité et respect, affabilité et confiance. Avec la terre qui va lentement, quoiqu'il arrive, qui demande d'autant plus d'attention que le travail est plus scientifique, il faut que le cultivateur puisse s'adonner à son travail, instruit par ce que faisait son prédécesseur et en préparant le terrain pour son successeur. Il faut qu'il se comporte en bon père de famille et fermier de bonne foi, comme on écrit dans les baux. En un mot, il faut qu'il y ait *tradition*.

Cela ne peut pas exister quand le maître d'aujourd'hui ne sait rien du maître d'hier et ne peut rien enseigner au maître de demain. Mais cela peut être, si au lieu de dépendre d'un individu, la propriété dépendait d'une famille. L'ensemble d'une famille ne renierait pas brusquement les traditions. Des caractères différents se com-

penseraient pour assurer une marche régulière des affaires, comme les métaux se compensent pour assurer la marche d'une pendule.

Chez le paysan, dont les occupations sont sérieuses et régulières, l'habitude est une seconde nature plus que partout ailleurs. Une fois qu'il aura repris l'habitude de marcher uni à son propriétaire, il faudra une seconde révolution pour l'en détacher. Or, grâce à Dieu, l'histoire enregistre peu de révolutions comme celle de 1789.

Pour que le paysan reprenne son habitude, il faut que le propriétaire s'instruise et aille à lui le premier, simplement, humblement, patiemment, charitablement, comme Dieu est venu à nous. Il faut qu'il se montre solidement attaché au sol et dévoué à la prospérité de la propriété.

Quand Dieu nous a fait dépositaire d'un bien foncier, nous n'avons pas le droit de le négliger. Nous devons nous appliquer la parabole du Maître, qui avait confié des talents à ses serviteurs et se faisait rendre compte de ce que chacun avait fait produire. Sauf dans les cas de force majeure, nous n'avons pas le droit de vendre les biens que Dieu nous a confiés. Car tout chrétien ne doit pas perdre de vue qu'il n'est pas propriétaire, mais qu'il est simplement dépositaire de ce qui appartient au Créateur. C'est ce qu'avaient probablement compris les législateurs qui instituèrent les majorats. Les familles chrétiennes doivent d'abord assurer l'administration des terres sur lesquelles elles sont nées, le bon Dieu ne peut pas mieux nous dire que nous devons nous occuper d'une terre, qu'en nous y faisant naître. Cela fait, les membres de la famille qui n'y sont pas nécessaires se doivent aux



différentes carrières et à la colonisation à la suite des missionnaires.

L'attachement des familles riches à la terre est le meilleur moyen pour arrêter l'émigration des campagnes vers les villes. Au moment où le Pape préconise la mutualité, les unions de toutes sortes, les familles catholiques doivent méditer ses grandes instructions et penser qu'avant d'unir entre eux des étrangers, elles doivent s'appliquer à elles-mêmes les conseils du Saint-Père.

Au point de vue moral, la grande propriété s'impose pour maintenir en place ceux qui doivent cultiver la terre, car ces travaux demandent à être dirigés par des esprits sains, calmes, patients et persévérants. La grande propriété est moins exposée aux changements et aux abus que la petite.

Au point de vue matériel, elle n'est pas moins indispensable pour assurer la prospérité. La science dont le développement est le fait important de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'impose pour la culture de la terre, plus peut-être que pour toute autre chose. Nous sommes là en face du renouvellement périodique de la création. Nous sommes les aides de Dieu dans un travail que lui seul peut faire ; si les secrets de la création doivent toujours nous être inconnus, nous n'en devons pas moins chercher à savoir tout ce que Dieu porte à notre connaissance, afin d'être dignes de concourir à son œuvre.

La science agraire a d'autant plus besoin d'être étudiée et largement expérimentée, que les expériences ne peuvent être renouvelées que rarement dans des conditions identiques. Ce n'est pas celui qui est absorbé par le

travail manuel qui peut étudier. Ce n'est pas le savant, enfermé dans son laboratoire, qui peut apporter au cultivateur ses découvertes. Il faut un savant intermédiaire, connaissant les découvertes scientifiques d'une part, sans s'occuper des moyens de les obtenir ; et les observations et les obligations du laboureur de l'autre, sans avoir son temps pris par leurs applications. C'est le rôle du grand propriétaire.

Il faut donc que la terre ait deux maîtres intimement liés. La grande propriété permet cela, en même temps qu'avec la multiplication du métayage, elle permet la multiplication des expériences simultanées et le surcroît de production que donne le morcellement de la propriété. En outre, elle favorise l'emploi des machines, les achats et les ventes en gros, beaucoup mieux que les syndicats et les coopératives, tels qu'ils existent en France.

L'article cité plus haut du Bulletin de l'Union du Centre, fait voir le développement rapide de l'œuvre syndicale en France. Son auteur place notre pays en première ligne pour le nombre de syndicats ; mais il reconnaît qu'il faut tourner les yeux vers nos voisins pour trouver des organisations complètes.

Pourquoi cette différence ? La question n'étant même pas posée, on ne trouve pas la réponse dans le Bulletin.

Quand un médecin est en face d'une maladie, il en cherche avant tout la cause. Les causes des lacunes qui existent dans les unions de France se trouve, je le répète, dans l'esprit révolutionnaire qui nous anime tous plus ou moins.

La multiplication rapide des syndicats est une preuve que les hommes affaiblis par la division éprouvent le

besoin de s'accrocher les uns aux autres. Isolés, divisés par leurs opinions politiques, par le partage de biens, par les préjugés, séparés du passé par la suppression des traditions, les Français se sont trouvés dans un état de faiblesse qui les a surpris. La fertilité du sol, le mouvement prodigieux que la science a produit les ont aveuglés sur leur état par une trompeuse apparence de progrès. Ils ont vu ce qu'ils faisaient, et n'ont pas songé de suite à ce qu'ils auraient fait, s'ils avaient eu une organisation sociale et une politique saines.

Malgré la science, malgré ce qu'on appelle le progrès, une crise pénible s'est fait sentir. Le peuple a souffert plus qu'avant, chacun sentant sa faiblesse a eu l'idée de joindre sa force à celle du voisin. Les sociétés de secours mutuels, les syndicats sont nés. Dans tout cela, il n'y a rien d'exposé ; la satisfaction des intérêts de l'individu est seule visée, on n'apporte que si l'on doit récolter. Mais lorsqu'il s'agit de mettre en commun les produits du travail, le Français s'arrête, son bien qu'il a séparé de l'héritage paternel est à lui et ne doit être qu'à lui. Il n'y a que celui qui n'a rien qui accepte de partager le fruit des labeurs. C'est surtout chez le cultivateur que le sentiment de la propriété existe.

Il comprend bien qu'en achetant en gros des engrais ou des bestiaux, il les aura à meilleur compte que si le vendeur est obligé de faire plusieurs livraisons. Mais il se dit que si la marchandise est moins chère en gros, c'est bon quand il achète et mauvais quand il vend. De plus, il ne veut pas mélanger ses bons produits avec ceux inférieurs. (Lire à ce sujet les déboires du maréchal Bugeaud en Algérie.)

Pour comprendre que le producteur du détail trouve son avantage à vendre comme à acheter en gros, il faut : 1<sup>o</sup> avoir des vues commerciales étendues ; 2<sup>o</sup> pouvoir mélanger sans inconvénients des produits de valeurs différentes. Ceci ne peut se trouver que chez le commerçant, ou mieux chez le grand propriétaire devenu commerçant ; comprenant que la marchandise coûte à l'acheteur pour être réunie autant et quelquefois plus qu'au vendeur pour être divisée. De sorte que ceux qui auront réuni d'avance un gros stock de produits, les vendront plus cher que ceux qui feront faire plusieurs déplacements à un marchand pour une même quantité.

Des vues commerciales étendues ne peuvent pas se trouver dans un pays, où à chaque succession on s'interdit de regarder sur des coins de terre qu'on a foulé en propriétaire pendant toute l'enfance. Si les syndicats et les coopératives peuvent avoir les vues étendues, qui font défaut aux cultivateurs français, ils ont en revanche l'inconvénient d'être forcément des intermédiaires onéreux. Ce qui fait que l'Allemagne, par exemple, a eu de suite une organisation supérieure à la nôtre, tout en multipliant moins les syndicats et les coopératives, c'est que la grande propriété y existe, et qu'elle est elle-même un syndicat et une coopérative. A notre époque, le rôle du propriétaire est très compliqué. On peut croire qu'il est dans les vues de la Providence de substituer la famille syndiquée à l'individu propriétaire, afin de fournir le nombre de sujets nécessaires à l'administration d'une grande propriété. C'est peut-être par cette voie que la France sera remise à la tête de la civilisation. Car partout

le grand propriétaire est obligé d'avoir recours à des aides mercenaires. Or,

Il n'est pour voir que l'œil du maître,

et dans la famille syndiquée, le mercenaire est remplacé par le maître.

Théoriquement, la grande propriété foncière est nécessaire pour le bonheur des peuples. Que montre la pratique ?

Il y a quelques semaines, un agent de la maison Vil-morin, qui regagnait son poste en Russie, me disait : « Là-bas on fait autant de progrès en un an, qu'on en fait en France en dix ans. »

L'Allemagne, où la grande propriété est dans toute sa force, nous menace à tous les points de vue.

L'Angleterre résiste, grâce à sa constitution sociale et à la puissance de ses grandes familles, aux luttes qu'elle soutient sur tous les points du globe.

L'Amérique et l'Océanie, où tout se fait en grand, pèsent sur tous les marchés du monde.

Enfin, la France a été à la tête de l'Europe et par conséquent du monde, quand elle avait les grandes familles seigneuriales foncières. Depuis qu'elle y a porté la hache, au fur et à mesure qu'elle coupe, morcelle et rapetisse les biens, malgré de grandes fortunes financières et peut-être à cause d'elles, le peuple manifeste de plus en plus son mécontentement. Le gouvernement, toujours inquiet pour son existence, s'incline servilement et honteusement devant nos voisins. La France a perdu son importance dans le monde.

La pratique confirme donc la théorie.

Ce n'est pas surprenant, car la division des biens entraîne la division des esprits et celle-ci celle des cœurs. Chacun veut partir sur sa propre expérience ; de là perte de temps et de forces au point de vue moral et matériel. Les rapports entre voisins sont plus souvent une lutte qu'une association, par suite du désir de s'éclipser. Les peuples ne peuvent être heureux et forts qu'à la condition de se conformer au précepte évangélique : « Aimez-vous les uns les autres. » Ils ne peuvent pratiquer ce commandement que si les hommes n'ont pas des intérêts opposés. La puissance commerciale et politique est aux grandes propriétés, comme le succès dans la bataille est aux gros bataillons. Il faut que les familles foncières françaises, rejetant les principes révolutionnaires, s'instruisent, tournent certaines lois et se syndiquent en vertu d'autres pour assurer la reconstitution et la conservation des grandes propriétés.

De l'union des propriétaires entre eux et avec leurs métayers et ouvriers résultera une union réellement complète, qui se fera sentir dans l'urne électorale, tandis qu'aujourd'hui il n'y a union que pour les besoins matériels. Il en sera ainsi tant que l'exemple de l'union complète ne viendra pas d'en haut avec l'union des grands propriétaires ; tant que les propriétaires ne comprendront pas qu'ils doivent vivre avec les populations rurales et pour elles, tant qu'ils n'auront pas soin d'être les premiers apôtres des campagnes pour leur faire comprendre la nécessité d'être instruites de la religion. Car plus que tout autre le cultivateur doit avoir la foi et la foi aveugle. Puisqu'il est toujours en face de phénomènes que la science constate, mais n'explique pas, il doit

reconnaître qu'il y a une puissance invisible supérieure à tout, de qui dépend le succès de ses entreprises.

Il est permis de croire qu'une des causes des souffrances des campagnes réside dans l'indifférence religieuse du paysan. C'est en effet au manque de religion qu'on peut attribuer la paresse, qui détourne du travail pénible de la terre, l'amour des plaisirs faciles et bruyants, qui attire vers les villes ; la fraude, qui rend les échanges difficiles et l'union morale impossible.

Le jour où les grandes familles syndiquées donneront l'exemple et fourniront des hommes à hauteur de leur mission dans le monde, elles fourniront par cela même des candidats à la représentation nationale, sur lesquels les populations rurales pourront réunir leurs suffrages. Alors, mais alors seulement, on pourra songer à améliorer le gouvernement.

### RÉPONSE A QUATRE OBJECTIONS.

I. -- Les idées ci-dessus sont un beau rêve, mais c'est un rêve.

*Réponse.* — Je ne le crois pas, car il y a des faits qui prouvent que nous marchons dans le sens que j'indique :

1<sup>o</sup> Les carrières étant de plus en plus encombrées par les postulants, les propriétaires voient de plus en plus leurs situations comme des carrières libres et vont de plus en plus aux écoles d'agriculture ;

2<sup>o</sup> Ils vont plus loin : ils abandonnent leurs châteaux et Paris pour aller habiter *des fermes* étrangères et apprendre ainsi par la pratique ce qu'ils ont appris à l'école.

Rêve pour rêve, je préfère celui qui a vraiment un

commencement d'exécution à celui qu'ont pu faire ceux qui ont comparu devant la Haute-Cour. Je trace bien nettement une voie suivie par quelques-uns et que peuvent suivre du jour au lendemain tous les propriétaires fonciers. Tandis que s'il y a un nouveau Monk caché, la voie qu'il peut suivre est aussi invisible que lui. Il n'est donc pas facile aux gens de bonne volonté de se préparer à y entrer à sa suite.

II. — La petite propriété que vous supprimez est le meilleur moyen d'attacher l'homme du peuple au sol et de le détacher des idées révolutionnaires.

*Réponse.* — Voilà ce qui me semble un rêve.

L'homme petit propriétaire n'a qu'une idée, c'est d'agrandir sa propriété aux dépens de celle plus grande qui le touche. Il ne songe même pas qu'il y en a un plus petit que lui qui convoite la sienne.

En France, surtout, la petite propriété n'est que momentanément dans les mêmes mains. Les frais de succession la ruinent. Tel qui serait petit propriétaire, sera bien plus respectueux de la propriété à laquelle il sera attaché par la naissance, dans laquelle il sera sûr de laisser ses enfants sous un bon propriétaire, leur laissant ses économies en valeurs faciles à partager et à soustraire au fisc.

De plus, je ne supprime pas la petite propriété ; je crois que le nombre en diminuera et que celles qui resteront exceptionnellement seront d'autant plus heureuses et prospères qu'elles profiteront de l'influence des grandes propriétés sur les affaires.

III. — Jamais nous ne verrons les résultats du système, il est à trop longue échéance.



*Réponse.* — De quoi est-on sûr de voir le résultat ? Vous qui formulez cette objection, êtes-vous sûr de ne pas être demain broyé dans un accident de chemin de fer, grillé à l'Opéra-Comique ou foudroyé par une attaque d'apoplexie ? Si cela vous arrive, que restera-t-il de vos châteaux en Espagne d'aujourd'hui ? Rien. Tandis que si par vos dispositions testamentaires vous consolidez l'union de famille que vous avez essayé de fonder pendant votre vie, votre œuvre et votre influence auront quelque chance de ne pas mourir avec vous.

Si vous êtes chrétien éclairé, il suffit de vous dire que vous ne devez travailler que pour Dieu et pas pour vous. Tant pis si vous ne jouissez pas de votre œuvre ici-bas. L'important, c'est de faire un bien durable.

Il faut considérer que le monde entier subit une transformation. De la Révolution française date une ère nouvelle, ce n'est pas niable. L'Europe a été trop parcourue de Paris à Moscou, de Madrid à Stockholm par les généraux français pour que la terre n'en ait pas été ébranlée sur son axe.

La vapeur et l'électricité, en modifiant complètement les forces auxquelles était soumise la matière, ont largement contribué à troubler les esprits en agitant les corps. Il faut bien que le monde retrouve son équilibre ; cela ne peut pas être l'œuvre d'un jour.

Dans *Mémoires d'Outre-Tombe*, Châteaubriant prévoit l'ensevelissement du passé et un monde nouveau éclairé par la religion. Il semble que la grande voix que Léon XIII nous fait entendre lui ait été révélée. Aujourd'hui le heurt de la science et de la foi semble devoir éclairer le monde, comme au début de l'ère chrétienne celui des Barbares et des Pères de l'Église.

Cela ne peut pas être l'œuvre d'un jour. Quiconque a la Foi doit avoir l'Espérance et considérer que, puisque nous vivons à une époque de souffrances et de luttes, nous vivons à une époque belle et intéressante, dont nous verrons les heureuses conséquences du haut du ciel, si nous avons courageusement pris part à la lutte.

IV. — Alors il faut renier nos ancêtres ?

*Réponse.* — Non, certainement non. Nos ancêtres appartiennent à l'histoire, ils ont eu leur part de gloire et de mérites sous des guides comme Clovis, Charlemagne, saint Louis et leurs successeurs, et je suis convaincu que si les croisés revenaient en ce monde, ils entreraient dans la lutte sociale selon les nouvelles exigences de la société, tout comme autrefois ils partaient pour la Terre sainte.

Leur histoire ne peut pas être la nôtre.

### CONCLUSIONS.

Les propriétaires fonciers doivent s'adonner aux études agronomiques, car la terre ne rapporte qu'à ceux qui savent et veulent lui demander ; à ceux-là, elle rend largement en argent, en considération, en santé et en agréments.

Ce premier pas fait, le second suivra vite. L'indivision sera facile à établir, et avec elle seront renoués les liens, qui unissaient au XVIII<sup>e</sup> siècle les Vendéens de toutes classes.

Alors, il sera possible aux campagnes de triompher dans l'urne électorale. C'est là ce à quoi il faut viser, car personne n'indique le moyen de la supprimer. Tant qu'elle existe, il faut songer aux moyens de s'en servir le mieux possible.

---

